



# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **19 juin 2018**

### **Procès-verbal**

*Document certifié conforme le 20 mars 2018*

Le Président



**Jean-Marie TETART**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/06/2018

Procès-verbal



Réunis le mardi 19 juin 2018 à 18h30 au 3 rue de Fontenay (Versailles), les membres du Conseil d'administration du GIP « Yvelines coopération internationale et développement », convoqués le 29 mai 2018 (NB : en raison d'évènements météorologiques, le Conseil prévu initialement le 12 juin a été repoussé au 19 juin), ont tenu leur séance dont le compte-rendu est le suivant :

## 1- Formalités.

a) Enregistrement des votants.

A l'ouverture de la séance étaient présents : Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR, Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT, Jean-Max SERY et Alain GOURNAC. Michel VIALAY et Alexandre JOLY avaient donné pouvoir respectivement à Jean-Marie TETART et Marie-Hélène AUBERT.

Le quorum étant atteint (8 voix sur 10), la séance a été ouverte à 18h45 par Jean-Marie TETART.

b) Discussions préliminaires.

Le Conseil d'administration a réagi aux différentes propositions soumises dans le rapport de présentation :

- Le Conseil approuve la modification du jour de réunion, qui devient le jeudi. Par conséquent, les prochaines réunions du Conseil sont modifiées : jeudi 13 septembre (au lieu du mardi 11) et jeudi 13 décembre (au lieu du mardi 11) ;
- Après discussion sur le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion d'YCID, il est demandé à tous les membres du Conseil de faire part de toutes leurs questions et interrogations concernant ce rapport, de façon à ce que chaque membre se sente à l'aise avec le contenu du rapport et sache en répondre. Le rapport sera présenté à l'Assemblée générale du 13 octobre. Le Conseil approuve par ailleurs les évolutions proposées pour les relations entre le Département, YCID et la Maison des Yvelines, et sera consulté lors de la prochaine réunion en septembre pour approuver les incidences de ces évolutions sur la convention constitutive et sur sa relation avec le Département ;
- Le Conseil n'approuve pas l'implication d'YCID dès cette année en tant que coordinateur départemental pour le compte du festival ALIMENTERRE, suite à la proposition formulée en ce sens par le CFSI. Le Conseil souhaite d'abord qu'YCID interroge la Chambre d'agriculture et le Département pour connaître leur positionnement par rapport à ce festival, de façon à s'inscrire en bonne adéquation avec les messages portés par ces deux institutions ;
- Le Conseil approuve la mise en œuvre des « cafés-débats » d'YCID ainsi que celle du séminaire sur l'investissement productif de la diaspora ;
- Les membres du Conseil sont informés qu'un appel à candidatures sera lancé le 7 septembre pour recueillir les candidatures au Conseil d'administration auprès des 173 membres, dans l'optique du renouvellement des sièges de 4 collègues (hors Département) lors de la prochaine Assemblée générale.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/06/2018

Procès-verbal



## 2- Délibérations.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration est passé au vote des délibérations.

<b>CA/2018/006</b>	<b>Approbation du budget supplémentaire 2018</b>						
<i>Pour</i>	<i>8</i>	<i>Contre</i>	<i>0</i>	<i>Abstention</i>	<i>0</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>
<i>Observations :</i>	<i>Aucune</i>						
<b>CA/2018/007</b>	<b>Admissions en non-valeur</b>						
<i>Pour</i>	<i>8</i>	<i>Contre</i>	<i>0</i>	<i>Abstention</i>	<i>0</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>
<i>Observations :</i>	<i>Aucune</i>						
<b>CA/2018/008</b>	<b>Annexe financière 2018-1 avec la Guilde européenne du RAID</b>						
<i>Pour</i>	<i>8</i>	<i>Contre</i>	<i>0</i>	<i>Abstention</i>	<i>0</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>
<i>Observations :</i>	<i>Aucune</i>						
<b>CA/2018/009</b>	<b>Annexe financière 2018-1 avec Bibliothèques sans frontières</b>						
<i>Pour</i>	<i>8</i>	<i>Contre</i>	<i>0</i>	<i>Abstention</i>	<i>0</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>
<i>Observations :</i>	<i>La délibération a été prise en l'absence de Jean-Marie TETART, ordonnateur et invité à sortir de la salle.</i>						
<b>CA/2018/010</b>	<b>Encaissement de la caution de l'association Mission internationale DIMPA-IESRM</b>						
<i>Pour</i>	<i>8</i>	<i>Contre</i>	<i>0</i>	<i>Abstention</i>	<i>0</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>
<i>Observations :</i>	<i>Aucune</i>						

\*  
\*   \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration a été annoncé clos à 21h00.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/006



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

<b>Date de la convocation :</b>	29/05/2018	<b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations), Jean-Max SERY (collège secteur privé).
<b>Nbre de membres en exercice :</b>	10	
<b>Quorum :</b>	5	
<b>Nbre de votants :</b>	8	
<b>Résultat du vote :</b>		
- <b>Pour :</b>	8	<b>Avaient donné pouvoir :</b> Michel VIALAY (collège des collectivités locales), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
- <b>Contre :</b>	0	
- <b>Abstentions :</b>	0	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Cédric LE BRIS	<b>Etaient absents et excusés :</b> Cécile DUMOULIN, Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines).

## Objet : Approbation du budget supplémentaire 2018

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,  
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,  
VU le règlement intérieur du groupement,  
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/004 du 20 mars 2018 portant notification du compte de gestion et approbation du compte administratif 2017,

Au regard des propositions du Président,  
Après en avoir délibéré,

**Article 1-** Conformément au compte administratif du groupement, le résultat de l'exercice 2017 est le suivant :

- Section de fonctionnement : +686 203,16€
- Section d'investissement = - 99 500€.

Ce résultat est repris dans les sections correspondantes du budget supplémentaire du groupement pour 2018.

**Article 2-** Conformément au compte administratif du groupement, les reports de crédits de l'année 2017 sur l'exercice 2018 représentent :

- Section de fonctionnement : -297 600,91€
- Section d'investissement : - 500€

Les reports sont repris dans les sections correspondantes du budget supplémentaire du groupement pour 2018.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/006



**Article 3-** Le budget supplémentaire d'YCID pour l'année 2018 s'établit ainsi de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
  - o Recettes : 700 888,16€
  - o Dépenses : 700 888,16€
- Section d'investissement :
  - o Recettes : 105 000,00€
  - o Dépenses : 105 000,00€

**Article 4-** La décision modificative et le budget rectifié qui en résulte sont déclarés exécutoires à compter de leur transmission à l'agent comptable du groupement.

**Article 5-** Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget modifié, conformément aux dispositions statutaires, du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.

*Fait à Versailles, le 19 juin 2018*

  
Jean-Marie LE LART  
Président

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/007



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

**Date de la convocation :** 29/05/2018  
**Nbre de membres en exercice :** 10  
**Quorum :** 5  
**Nbre de votants :** 8  
**Résultat du vote :**  
- **Pour :** 8  
- **Contre :** 0  
- **Abstentions :** 0

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations), Jean-Max SERY (collège secteur privé).

**Avaient donné pouvoir :** Michel VIALAY (collège des collectivités locales), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)

**Secrétaire de séance :** Cédric LE BRIS

**Etaient absents et excusés :** Cécile DUMOULIN, Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines).

## Objet : Admissions en non-valeurs

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,  
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,  
VU le règlement intérieur du groupement,  
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018,  
Vu la liste de présentation en non-valeurs arrêtée à la date du 29/12/2017 par la Paierie départementale des Yvelines,

Au regard des propositions du Président,  
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Autorise le Directeur du groupement à annuler sur les produits restant à recouvrer la somme de 350€ selon l'annexe jointe.
- Article 2-** Autorise le Directeur à émettre les mandats de dépenses en couverture des titres de recette admis en non-valeur pour la somme de 350€.
- Article 3-** Dit que les admissions en non-valeur seront imputées sur le chapitre 65 article 6541 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles le 19 juin 2018

Jean-Marie TETART  
Président

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/008



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

<b>Date de la convocation :</b>	29/05/2018	<b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations), Jean-Max SERY (collège secteur privé).
<b>Nbre de membres en exercice :</b>	10	
<b>Quorum :</b>	5	
<b>Nbre de votants :</b>	8	
<b>Résultat du vote :</b>		
- <b>Pour :</b>	8	<b>Avaient donné pouvoir :</b> Michel VIALAY (collège des collectivités locales), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
- <b>Contre :</b>	0	
- <b>Abstentions :</b>	0	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Cédric LE BRIS	<b>Etaient absents et excusés :</b> Cécile DUMOULIN, Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines).

## Objet : Annexe financière 2018-1 avec la Guilde européenne du RAID

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,  
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,  
VU le règlement intérieur du groupement,  
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018,

Au regard des propositions du Président,  
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve l'annexe financière 2018-1 entre YCID et la Guilde européenne du RAID.
- Article 2-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 6 872,64€ à la Guilde européenne du RAID.
- Article 3-** Autorise le Directeur du groupement à signer l'annexe financière.
- Article 4-** Les crédits correspondants seront inscrits au programme « Accompagnement des acteurs yvelinois », chapitre 65 article 6574 du budget 2018 et suivants

Fait à Versailles, le 19 juin 2018

Jean-Marie TETART  
Président

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/009



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

<b>Date de la convocation :</b>	29/05/2018	<b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations), Jean-Max SERY (collège secteur privé).
<b>Nbre de membres en exercice :</b>	10	
<b>Quorum :</b>	5	
<b>Nbre de votants :</b>	8	
<b>Résultat du vote :</b>		
- <b>Pour :</b>	8	
- <b>Contre :</b>	0	<b>Avaient donné pouvoir :</b> Michel VIALAY (collège des collectivités locales), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
- <b>Abstentions :</b>	0	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Cédric LE BRIS	<b>Etaient absents et excusés :</b> Cécile DUMOULIN, Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines).

## Objet : Annexe financière 2018-1 avec Bibliothèques sans frontières

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,  
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,  
VU le règlement intérieur du groupement,  
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018,

Au regard des propositions du Président,  
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve l'annexe financière 2018-1 entre YCID et Bibliothèques sans frontières pour la mise en œuvre du projet « Koombook78 » en 2018.
- Article 2-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à Bibliothèques sans frontières d'un montant de 36 930€.
- Article 3-** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Animation du territoire » chapitre 65 article 6574 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles le 19 juin 2018



Jean-Marie TETART  
Président



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/010



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

<b>Date de la convocation :</b>	29/05/2018	<b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations), Jean-Max SERY (collège secteur privé).
<b>Nbre de membres en exercice :</b>	10	
<b>Quorum :</b>	5	
<b>Nbre de votants :</b>	8	
<b>Résultat du vote :</b>		
- <b>Pour :</b>	8	
- <b>Contre :</b>	0	<b>Avaient donné pouvoir :</b> Michel VIALAY (collège des collectivités locales), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
- <b>Abstentions :</b>	0	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Cédric LE BRIS	<b>Etaient absents et excusés :</b> Cécile DUMOULIN, Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines).

## Objet : Encaissement de la caution de l'association Mission internationale DIMPA-IESRM


Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,  
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,  
VU le règlement intérieur du groupement,  
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,  
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018,

Au regard des propositions du Président,  
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Une caution de 300€ correspondant au don d'un véhicule par le SDIS 78 est demandée Mission internationale DIMPA-IESRM.
- Article 2-** Cette caution lui sera restituée à réception d'un rapport d'emploi du don qui devra parvenir à YCID dans un délai d'un an à compter de la présente délibération.
- Article 3-** Les crédits correspondants seront inscrits en recette et en dépense au programme « Soutien aux initiatives yvelinoises », chapitre 16 article 165 du budget 2018 et suivants

Fait à Versailles, le 19 juin 2018

  
Jean-Marie TETART  
Président